

Acte pour incorporer le club St. James de Montréal.

ATTENDU qu'une association de personnes a existé depuis le mois de mai, mil huit cent cinquante sept, dans la cité de Montréal, dans le Bas-Canada, sous le nom du "Club de St. James de Montréal;" et attendu que les personnes qui composent cette association ont par leur pétition demandé que la dite association fut incorporée, et qu'il est expédient d'accéder à leur demande; à ces causes sa majesté, etc., décrète ce qui suit :

Préambule.

I. L'honorable Peter McGill, l'honorable George Moffat, l'honorable John Young, Sir William E. Logan, Chevalier, T. B. Anderson, H. W. Austin, J. C. Baker, Louis Beaudry, Strachan Bethune, John Boston, l'honorable Joseph Bourret, Tancrede Bouthillier, W. H. Bréhaut, John Brooke, H. A. Budden, Thomas Evans Blackwell, Alexander Campbell, John Carter, Robert Cassels, Henry Chapman, Alexander Clerk, J. B. A. Couillard, Thomas Cramp, W. B. Cumming, William Cunningham, C. J. Cusack, M. E. David, William Edmonstone, Herbert Elwell, Alexander McKenzie Forbes, E. S. Freer, George H. Frothingham, John Glennon, John Millar Grant, R. H. Hamilton, Theodore Hart, Augustus Heward, J. H. Joseph, Jesse Joseph, Thomas Kay, A. Kierzkowski, David Kinneer, Godfrey La Flamme, Rudolph La Flamme, Guillaume La Mothe, W. B. Lambe, James Law, Robert Leckie, B. H. Le Moine, E. S. Leslie, Patrick Leslie, R. L. MacDonnell, docteur en médecine; D. Lorn MacDougall, H. Lorn MacDougall, Henry McKay, J. G. Mackenzie, J. W. A. R. Masson, George Morgan Millar, James Mitchell, John Mitchell, Ogilvy Moffat, George Moffat, jeune, Alexander Molson, S. C. Monk, S. W. Monk, Robert Muir, William Murray, John Ogilvy, John Ostell, Turton Penn, O. Perrault de Linière, Edward Alexander Prentice, John Pratt, Lieut. Col. Pritchard, John Redpath, C. D. Roy, Euclide Roy, R. A. Rudiger, Francis Rufford, Thomas Ryan, William Sache, G. W. Simpson, Harrison Stephens, Romeo H. Stephens, Henry Thomas, David Torrance, R. S. Tylee, Joseph Walker, N. S. Whitney, D. Russ Wood, William Workman, Thomas Workman, écuers, et toutes autres personnes qui sont maintenant ou qui deviendront ci-après membres de la dite association, seront et sont par les présentes déclarées être un corps politique de fait et de nom, sous le nom de "Club St. James de Montréal," et sous ce nom pourront avoir succession perpétuelle et un sceau commun, et ils pourront de temps à autre le renouveler ou le changer à leur plaisir; et sous le même nom, pourront de temps à autre, et en aucun temps ci-après, acheter, acquérir, avoir en jouissance, et posséder et avoir, prendre et recevoir, pour eux et leurs successeurs, pour l'usage et occupation de la dite corporation, toutes terres, ténements et héritages, propriété mobilière et immobilière, situés et se trouvant dans la dite

Certaines personnes incorporées.

Nom général et pouvoirs.